

# Bastia est en pôle position pour le siège de la CCI de Corse

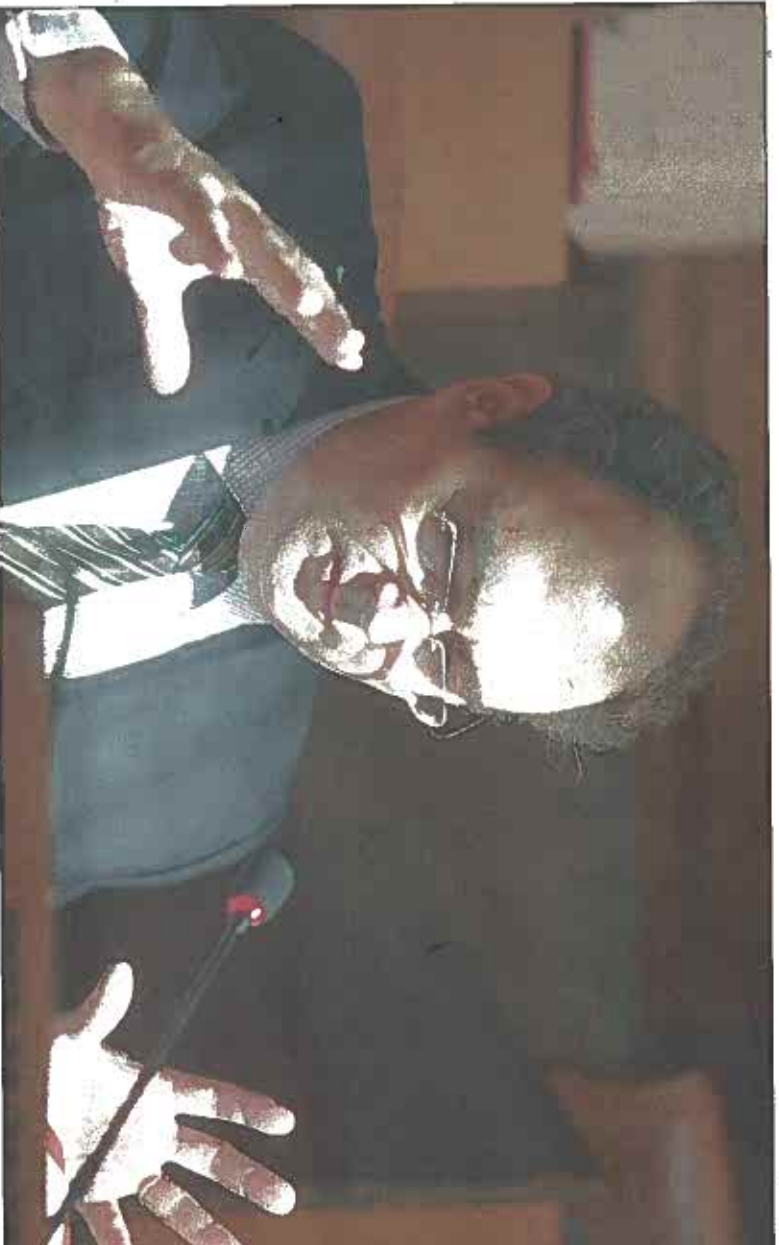
Le nombre plus élevé d'élus nordistes à l'assemblée de Corse pourrait faire pencher la balance pour Bastia sur la localisation du siège régional de la chambre de commerce. Décision aujourd'hui

Les débats à l'assemblée de Corse ont été consensuels, hier. Pres-ent que trop. Les élus pensaient peut-être à la polémique qui échauffe les esprits depuis près de trois ans : la chambre de commerce et d'industrie régionale. C'est aujourd'hui que l'assemblée abordera cet épineux sujet, mais la problématique de la localisation du siège de la CCI de Corse a allé-menté, dès hier, toutes les conversations dans les couloirs. En commis-sion aussi. Une nouvelle fois, celle du développement économique et celle des compétences législatives et régle-mentaires se sont réunies. La séance a été longue. Très longue, retardant d'une bonne heure la reprise des dé-bats en séance publique.

Les commissaires ont eu quelques dif-ficultés à s'accorder sur la délibération qui sera présentée cet après-midi aux élus. Finalement, il a été décidé de fixer... le cadre légal. Pas le lieu du siège. La commission mixte a ainsi suivi les propositions juridiques et économiques du duo Chaubon-Fatti, proposant un siège fixe. Reste à résoudre le noeud gordien : le lieu où sera implantée cette structure régi-onale est un problème inextricable. Plus que jamais, le derby entre Ajaccio et Bastia fait rage. Cette question stra-tégique n'a d'ailleurs pas été résolue lors de la commission mixte. Les com-missaires ont préféré « relier le bébé » aux conseillers territoriaux. La séance promet d'être animée. Et le vote ric-rac.

## 27 élus en Haute-Corse, 24 dans le Sud

Entre campanilisme, déséquilibre ter-ritorial, nécessité économique, proxi-mité géographique ou administrative, les arguments sont légion de chaque côté. Plus que jamais, les groupes po-litiques sont divisés sur le sujet. « *En raison de la réalité économique insu-laire et au nom du nécessaire équilibre territorial au sein de notre île, le siège de la chambre de commerce et d'in-dustrie de Corse doit être à Bastia* », af-firme, sans ambages, Stéphanie Gri-maldi. Entraînant dans sa prise de po-sition, la fédération départementale UMP de Haute-Corse. Les élus sudistes de droite ne sont pas du tout sur la même longueur d'onde. Idem à Fenu



Le président de l'exécutif a présenté le budget supplémentaire. Le document a été adopté avec 24 suffrages, 27 élus se sont abstenus. Une seule élue de droite a voté contre le rapport.

(Photo Pierre-Antoine Fournil)

a Corsica. Selon un calcul purement mathématique, la Haute-Corse pour-rait emporter le « gral ». Si l'on consi-dère que vingt-sept élus ont leur domi-cile en Haute-Corse et seulement vingt-quatre ont leur lieu de résidence principale en Corse-du-Sud, la balance penche logiquement pour un vote fa-vorable à la ville de Bastia. Reste qu'en politique, rien n'est jamais acquis d'avance et qu'on n'est pas à l'abri d'un revirement de situation ou de quelques abstentions. À moins que...

La proposition de Corsica Libera d'im-planter le siège à Corte n'enragent, dans un souci de pacification, un maxi-mum de voix. Ajaccio, Bastia ou Corte, les conseillers territoriaux siffleront donc la fin de la partie. Mais cette dé-libération ne sera qu'un avis transmis au gouvernement. En dernier lieu, il re-viendra au Premier ministre d'acter la décision finale par décret. Une dé-cision plus facile à prendre si une ma-jorité se dégage...

## Pour le vote du BS, les chiffres s'inversent

Signe du destin, les mêmes chiffres

Or une différence nette apparaît entre le nombre de voya-geurs « revendiqués » par les compagnies et le montant effec-tivement perçu par la CTC. Le dif-férentiel serait de 3 à 5 millions d'euros. Antoine Orsini a rappelé qu'une inspection générale des fi-nances devait se pencher sur la problématique afin de sérier cette

« évaporation fiscale » et com-bleier « l'injuste déficit ». « Pourant après de longs mois d'attente, notre collectivité ne voit toujours rien venir », a souligné l'élú, crai-gnant que la requête ne soit relé-guée au tiroir des oubliettes. Paul

ont été mis en avant pour le vote du budget supplémentaire. Le document a été adopté par 24 voix. L'opposition a fait bloc, à une voix près.

Le projet de BS 2011 a été débattu dans une grande sérénité. Le rapport qui procède à des ajustements de re-cettes (6 millions d'euros) et de dépen-ses (108 millions d'euros) pour faire face à des besoins nouveaux, a été dé-fendu par Paul Giacobbi. Ce rapport se caractérise par une « politique dynam-ique notamment sur le foncier, l'accès au logement », a souligné le président de l'exécutif. Une demi-douzaine d'élus ont demandé quelques explications sur les frais de personnels, la gestion de la dette, la dotation accrue aux col-lectivités, le différentiel entre les auto-risations de programme et les crédits de paiement... Ange Santini, Etienne Bastelica, Antoine Orsini, Michel Cas-tellani, Paul-Félix Benedetti sont in-tervenus. Au final, on ne retient que quelques critiques et peu d'inquié-tudes. Seul Jean Biancucci a fustigé « le manque d'innovation de la gouver-nance territoriale ». La plus piquante a été Marie-Antoinette Santoni-Brunelli.

En son nom propre, elle a regretté le

Giacobbi a annoncé aussitôt qu'il allait saisir les tribunaux. « Cette question m'a interpellée dès mon ar-rivée à la tête de l'exécutif. Dès avril 2010, j'ai saisi la ministre de l'Économie. J'ai appelé son atten-tion sur les distorsions observées entre les montants perçus au titre de cette taxe et ceux qui devaient être recouverts. J'ai demandé de nouveaux contrôles auprès des compagnies. Devant l'inertie des services fiscaux et à la faveur des changements dans la composition ministérielle, j'ai de nouveau sol-licité les services de Bercy en adre-sant un courrier au nouveau minis-

tre, en septembre 2011 », a mar-telé le président de l'exécutif, in-sistant sur l'importance de la question. Et comme les bons comptes font les bons amis, Paul Giacobbi passe à l'action : « Les de-mandes demeurent sans autre ré-ponse que des déclarations d'inten-tions non suivies d'effet, j'ai indiqué par voie écrite que la CTC envisa-geait un recours contentieux pour porter devant les juridictions com-pétentes une question fiscale qui méritait d'être tranchée en droit, à défaut d'être résolue par les ser-vices fiscaux dont c'est pourtant la principale fonction. Les services de

caractère tardif de l'examen, son mar-que d'homogénéité, le caractère in-congru de certaines propositions... »

« Votre BS s'apparente à une opération de type « racleage de fonds de tiroirs » ou « bouche-trou » ou, au mieux, à une dé-cision modificative budgétaire précipi-tée... », a avancé l'élue de droite.

Le BS, amendé, a finalement été adopté par les 24 voix de la majorité. 26 élus de l'opposition se sont abste-nus (onze de droite), Fenu a Corsica et Corsica Libera. Marie-Antoinette Santoni-Brunelli a été l'unique élue à voter contre le document budgétaire. « Je salue la détermination de Mme Santoni-Brunelli qui a su trouver dans ses convictions le courage de s'opposer en volant contre ce document. Le temps est venu de dresser un rempart contre les dettes qui constituent à terme un danger pour la maison CTC. C'est la tâche à laquelle notre mouvement s'at-tellera sans relâche dans le respect des hommes mis dans l'exigence que com-mande la situation », a déclaré, hier soir, Jean-Martin Mondoloni, prési-dent d'Une Nouvelle Corse.

**PAULE CASANOVA-NICOLAI**  
pcasanova@corsematin.com

la CTC ont lancé une procédure de consultation afin d'engager le processus judiciaire dans les meilleurs délais.

## L'observatoire de la vie chère en 2012

Des pertes financières du « panier de la CTC », à la hausse des prix des produits les plus courants, Michel Stéfani, au nom du Front de gauche, a saisi la balle au bond pour parler de cherté de la vie, de hausse du nombre de deman-deurs d'emploi. « La crise n'épar-gne pas la Corse, il faut anticiper », a-t-il affirmé, en demandant si

« En raison de la réalité économi-que insulaire et au nom du néces-saire équilibre territorial au sein de notre île, le siège de la cham-bre de commerce et d'industrie de Corse doit être à Bastia », expli-que Stéphanie Grimaldi, con-seillère territoriale de droite. Elle détaille : « Depuis 2008, la famille libérale œuvre, sous l'im-pulsion du député Sauvœur Gan-dolfi-Scheit, en faveur d'un maillage consulaire cohérent et équilibré. Tout d'abord, en ayant obtenu que la Corse dispose d'une chambre régionale propre, et ne soit pas rattachée à un siège con-tinental. Ensuite, en ayant obtenu que les deux CCI territoriales dis-posent du même nombre de siè-ges au sein de la chambre régionale. Une initiative du dé-puté-maire de Biguglia qui avait déposé un amendement allant dans ce sens. Acceptée sur le fond par le gouvernement, cette dis-position a finalement été prise par décret afin d'alléger la loi. Enfin, la famille libérale de Haute-Corse n'a jamais cessé de militer en fa-veur d'un choix objectif conforme aux réalités économiques insu-laires : celui de Bastia comme siège de la CCI de Corse, consacrant ainsi le rôle de capitale économi-que de Bastia (...). »

« Ainsi, je me félicite que l'exper-tise juridique et économique com-mandée par la commission mixte, ait statué en faveur d'un siège fixe, seule solution viable, collant ainsi à l'esprit de la loi relative à la réforme des chambres (...). »

« Engagée aux côtés de Sauvœur Gandolfi-Scheit depuis le début sur ce dossier capital, la fédéra-tion UMP 2B, que j'ai l'honneur de présider, et, au-delà, l'ensem-ble de la famille gaulliste et libé-rale considèrent que la localisation de la CCI régionale doit se situer dans le poumon économique de la Corse, Bas-tia (...). »

le projet d'un observatoire de la vie chère, voté par l'assemblée de Corse à la fin de l'année der-nière, serait bientôt installé. « L'ob-servatoire sera opérationnel début 2012 », a certifié Jean Zuccarelli, président de l'Adec, dominant des détails : « Son portage juridique a été acté, le directeur général vient d'être désigné. Le poste de direc-teur-adjoint en charge de l'obser-vatoire est en cours de recrute-ment. Déjà un agent est affecté à cette mission et les bureaux de-vaient être fonctionnels à la fin de l'année. »

# Taxe sur les transports : Paul Giacobbi va saisir les tribunaux